

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/44
1^{er} décembre 1999

(99-5228)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

JAPON

Déclaration distribuée par M. Takashi Fukaya Ministre du commerce international et de l'industrie

Au nom du gouvernement japonais et de ma délégation, je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères à mes pairs et au Secrétariat de l'OMC qui, depuis la Conférence ministérielle de Genève en 1998, ont travaillé sans relâche pour lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Nous remercions également le gouvernement des États-Unis d'accueillir cette très importante réunion. Permettez-moi par ailleurs d'exprimer ma plus vive gratitude à la ville de Seattle, aux membres du Comité d'accueil de Seattle et à tous ceux qui ont contribué à la préparation de cette Conférence ministérielle pour l'hospitalité exemplaire qu'ils nous ont offerte.

Le système commercial multilatéral, fondé sur les principes de libre-échange du GATT et de l'OMC, a fortement contribué à la croissance économique globale depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les huit cycles de négociations sur la libéralisation des échanges qui se sont déroulés dans le passé ont entraîné une expansion du commerce mondial sans précédent. De nombreux pays, y compris le nôtre, ont pu faire décoller leur économie grâce au commerce. Mais l'histoire nous enseigne aussi que le système commercial mondial a fluctué entre libéralisation et protection. Un régime commercial libéral n'est pas quelque chose que l'on peut considérer comme naturel, comme l'air que nous respirons. Pour que l'économie mondiale croisse régulièrement grâce au commerce, il est indispensable de se garder du protectionnisme et de développer la primauté du droit dans les échanges commerciaux. L'OMC, qui est au centre de l'ordre commercial mondial, ne saurait se complaire dans ses succès. Elle devra réviser constamment les règles qui sont appliquées, ainsi que le champ de ses activités.

Ici à Seattle, nous faisons un pas capital vers la construction d'un nouvel ordre commercial mondial dans lequel nous vivrons au cours du prochain millénaire. Je ne soulignerai jamais assez combien il importe de réussir à lancer le nouveau cycle pour permettre à l'OMC de remplir sa mission historique. Je souhaiterais mettre l'accent sur les quatre points suivants, qui forment la clé du succès de cette Conférence ministérielle .

Premièrement, pour réussir à lancer le cycle sans heurts, il faut que les avantages qui en sont attendus profitent de manière équilibrée à tous les participants. Si l'on estime qu'ils ne profiteront qu'à un nombre limité de Membres, le cycle est voué à l'échec. Il est donc indispensable que nous convenions, à cette Conférence ministérielle, d'un programme de travail vaste, bien équilibré et couvrant tous les domaines de nos travaux.

Deuxièmement, pour traiter les problèmes en gestation, il faut que le programme de travail du nouveau cycle englobe le domaine des règles en plus de l'ensemble des questions relatives à l'accès aux marchés, qui couvre l'agriculture, les services et les droits de douane applicables aux produits industriels. Dans le domaine des règles, il conviendrait de porter une attention particulière à la

question des mesures antidumping. Le recours à ces mesures se développe partout dans le monde à un rythme alarmant. Si l'on n'y met pas un frein, cette tendance pourrait annuler les avantages découlant des réductions tarifaires acquises lors des cycles antérieurs. C'est pourquoi il nous faut d'urgence renforcer les disciplines de l'Accord antidumping et empêcher l'usage abusif du mécanisme à des fins protectionnistes. L'investissement est un autre domaine sur lequel nous devons nous pencher. Ces dernières années, nous avons assisté à une expansion impressionnante de l'investissement étranger direct. Si, durant ce cycle, nous parvenons à établir un ensemble de règles relatives à l'investissement qui mettent particulièrement l'accent sur la transparence, cela facilitera les flux d'investissement en direction des pays en développement, puisque les règles créeront un environnement stable en la matière.

Troisièmement, l'OMC doit être en mesure de relever les nouveaux défis du XXI^e siècle – tels que la mondialisation et l'innovation technologique – de la manière la plus adéquate. Dans cette perspective, il importe de réviser l'Accord sur les obstacles techniques au commerce en vigueur, de sorte que les normes internationales puissent être rendues plus transparentes et acceptables pour tous les Membres. Il est tout aussi important de faire face aux problèmes qui se font jour dans le domaine du commerce électronique en établissant un nouveau groupe de travail à l'OMC.

Quatrièmement, il faut, au cours du nouveau cycle, accorder l'attention voulue aux défis et aux difficultés auxquels sont confrontés les pays en développement, qui constituent la majorité des Membres de l'OMC. Il faut qu'ils puissent saisir cette occasion pour améliorer leur croissance. En l'occurrence, nous devons répondre de manière adéquate à leurs préoccupations en nous penchant sur la question de la mise en œuvre des accords existants, lorsqu'elle représente pour eux une charge excessive. Il nous faut aussi entamer des négociations de vaste portée et ambitieuses sur les droits de douane appliqués aux produits industriels, puisque c'est le domaine qui contribue le plus à la croissance des pays en développement. Le recours abusif aux mesures antidumping devrait être traité dans ce contexte également, car il contrecarre les effets des réductions tarifaires.

Les problèmes que je viens d'exposer ne sont qu'une partie des enjeux du nouveau cycle. Néanmoins, en dernière analyse, il s'agit pour nous de trouver notre intérêt commun dans la poursuite de l'élaboration du système de l'OMC. Autrement dit, il est dans l'intérêt de chacun d'entre nous que l'OMC gagne davantage la confiance de ses pays Membres, y compris de leurs propres ressortissants, que ses règles soient plus élaborées et rendues plus prévisibles, que les différends soient désamorçés ou réglés de la manière la plus équitable possible. Le nouveau cycle est pour nous l'occasion par excellence d'élaborer un meilleur système de l'OMC, en tirant parti de nos succès passés. Dans ce but, allons résolument de l'avant dans un esprit de conciliation et de bonne volonté mutuelle pour assurer la pérennité de l'OMC après le cycle.
